Société Publique Locale

CHAMBLEY Planet'air LAC DE madine

AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE VENTE D'HERBES SUR PIED – RECOLTE 2026

Nom et adresse de la personne morale :

Société Publique Locale Chambley – Madine
Correspondant : Julie MARTINOT
Maison de Madine 55210 Nonsard-Lamarche
✆ 03.29.89.57.23 ✉ julie.martinot@chambley-madine.com

Objet :

La Société Publique Locale CHAMBLEY - MADINE souhaite contractualiser avec un exploitant agricole, dans le cadre de la vente d'herbe sur pied d'une surface de 27ha 70a 99ca pour la récolte 2026.

Cadre juridique :

Organisation libre d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (articles L 2122-1-1 et L 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Situation et désignation du bien :

Section	N°	Lieu dit	Surface totale	Zonage d'urbanisme	Nom de l'annexe cartographique	Surface concernée par le contrat
B	679	Ferme de Buxéraubois	18ha 04a 75ca	N	Annexe 1 Ferme de Buxéraubois	6ha 98a 00ca
ZD	60	Les quartiers	2ha 82a 47ca	N	Annexe 2 Les quartiers	2ha 82a 47ca
YA	144	Harmanmai	7ha 54a 54ca	N	Annexe 3 Harmanmai 144	7ha 54a 54ca
YA	17	Harmanmai	1ha 20a 05ca	N	Annexe 4 Harmanmai 17 - 103 - 105 - 133	1ha 20a 05ca
YA	105	Harmanmai	0ha 05a 53ca	N	Annexe 4 Harmanmai 17 - 103 - 105 - 133	0ha 05a 53ca
YA	103	Harmanmai	0ha 02a 46ca	N	Annexe 4 Harmanmai 17 - 103 - 105 - 133	0ha 02a 46ca
YA	133	Harmanmai	0ha 00a 31ca	N	Annexe 4 Harmanmai 17 - 103 - 105 - 133	0ha 00a 31ca
ZE	130	Le Haut Chemin	54ha 77a 92ca	N	Annexe 5 Haut chemin 130 - 90 - 70 - 10	3ha 13a 40ca
ZE	90	Le Haut Chemin	2ha 23a 14ca	N	Annexe 5 Haut chemin 130 - 90 - 70 - 10	2ha 23a 14ca
ZE	70	Le Haut Chemin	1ha 95a 95ca	N	Annexe 5 Haut chemin 130 - 90 - 70 - 10	1ha 95a 95ca
ZE	10	Le Haut Chemin	1ha 75a 14ca	N	Annexe 5 Haut chemin 130 - 90 - 70 - 10	1ha 75a 14ca
					Surface totale du contrat 2025	27ha 70a 99ca

Attentes de la SPL CHAMBLEY-MADINE :

Les candidats s'engagent à respecter les consignes suivantes :

- Réaliser deux fauches maximums au cours de la période couverte par le contrat et respecter un retard de fauche pour la première jusqu'au 15 juin ;

- Aucune sous-traitance ou cession du droit de coupe à un tiers ;
- Préservation des clôtures, talus, haies ou autres éléments paysagers notamment les mares ;
- Pas de travail du sol ni d'apport d'engrais ;
- Utilisation de matériel agricole adapté sans engendrer de dégradations ;

-Respecter les règles d'accès aux domaines et notamment solliciter l'accord préalable des représentants de la SPL CHAMBLEY-MADINE ou le propriétaire concerné si les travaux nécessitent de passer par une parcelle voisine ;

D'une façon générale, l'agriculteur s'engage à ne réaliser aucun autre travail que la fauche et la récolte des prairies objet de la présente convention, sous forme de foin (enrubanné interdit). Il s'engage à avertir la SPL Chambley Madine avant ses interventions.

Durée du contrat :

Du 21 Juin 2026 au 30 Septembre 2026

Redevance :

Prix à proposer par le candidat
Minimum : 200€ TTC par hectare

Présentation des offres, documents à fournir :

Les candidats sont appelés à remettre une lettre de motivation précisant leur statut juridique et leur qualité à agir et présentant leur exploitation agricole. Les candidats pourront apporter toutes informations qu'ils jugeront utiles pour la compréhension de leur offre.

Condition de remise des candidatures :

Les offres, rédigées en langue française, seront à adresser sous format dématérialisé à l'adresse julie.martinot@chambley-madine.com

Date limite de remise des offres :

Vendredi 29 mai 2026 à 12 heures

Visites :

Les candidats désirant reconnaitre les lieux doivent en formuler la demande auprès de la direction de la SPL CHAMBLEY-MADINE en contactant Colas Bergeron 07 86 48 54 66 / colas.bergeron@chambley-madine.com. Les visites seront organisées sur rendez-vous.

Jugement des offres :

Le jugement des candidatures se fera sur :

- L'engagement du candidat à respecter l'intégralité des clauses et attentes explicitées ci-avant ;
- la proposition de prix en € TTC/ha

La SPL CHAMBLEY-MADINE se réserve le droit d'organiser une audition des candidats.

***

Annexes

Ci-dessous les annexes graphiques permettant de localiser l'ensemble des parcelles liées à cet avis de publicité.

Annexe 1 – Ferme de Buxéraubois

Annexe 2 – Les Quartiers

Annexe 3 – Harmanmai 144

Annexe 4 – Harmanmai 17 – 103 – 105 – 133

Annexe 5 – Haut Chemin 130 – 90 – 70 - 10